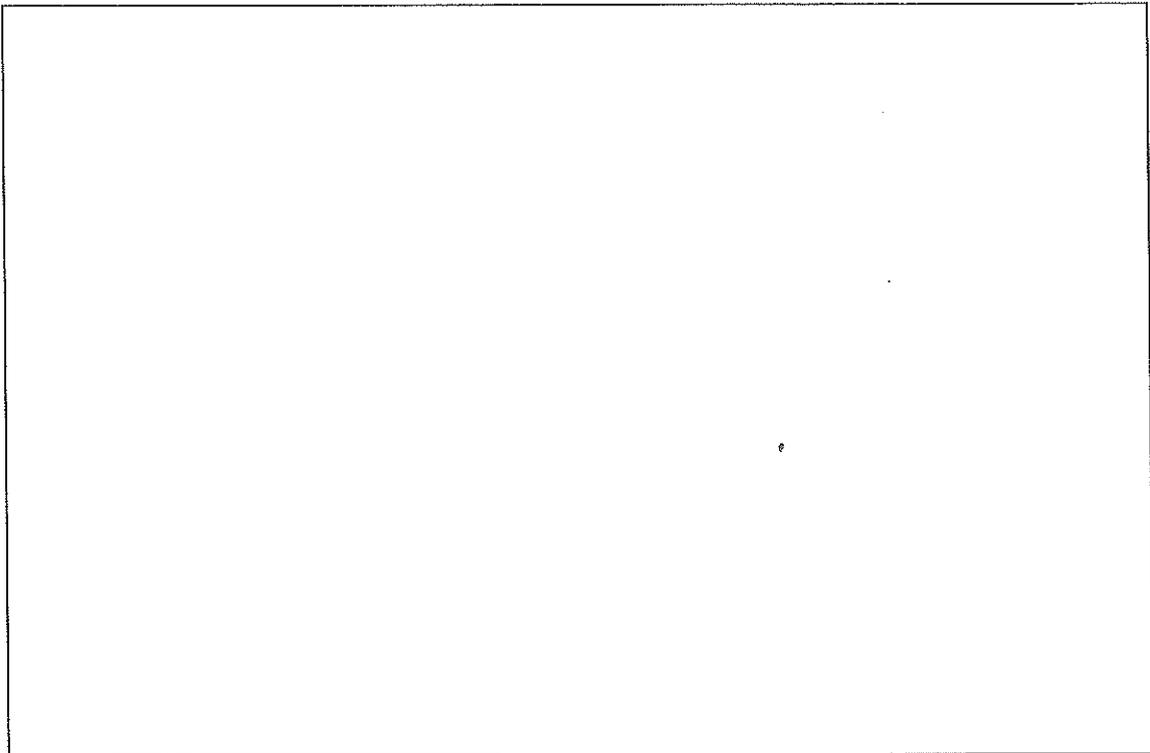


Département de Moselle

LEMBERG

PLAN LOCAL D'URBANISME



6 bis

projet d'aménagement et de
développement durable

Le développement de LEMBERG est conditionné par :

- les constructions existantes au sein des structures urbaines,
- les équipements publics existants : réseau d'eau potable, réseau d'assainissement, voirie, distribution électrique, école,
- les contraintes environnementales notamment la topographie, les bois, les jardins, les captages.

1. Amélioration du cadre de vie

Objectifs	Actions
Améliorer l'entrée de ville côté GOETZENBRUCK	Traiter qualitativement la voie pour marquer le passage en agglomération.
Faciliter l'urbanisation future à partir des voies existantes.	Créer des trottoirs (rue Saint Maurice, prolongation rue du moulin, rue de l'église).
Réaménager le plan de circulation	Mettre en sens unique la rue de l'église
Améliorer le stationnement	Créer des aires de stationnement en face du cimetière, à proximité de l'église et de l'école au niveau de l'ancienne cristallerie, pour l'accès à la grand rue. Pour le privé, quota de places de stationnement à réaliser en fonction du type de construction
Réaliser des travaux au centre bourg	Réaménager la cour de l'école. Reprendre une partie du réseau d'assainissement pluvial.
Desservir le cimetière	Créer un accès piéton.
Améliorer la desserte incendie pour pallier à l'insuffisance des poteaux incendie défectueux.	Réaliser les travaux avec le syndicat compétant.

2. Préservation et maîtrise du patrimoine

Objectifs	Actions
Faciliter la réalisation de projets communaux	Maintenir le droit de préemption urbain en zone urbaine et à urbaniser
Respecter l'architecture locale	Réglementer les hauteurs, les implantations, l'aspect extérieur des constructions par rapport à l'ossature existante. Enfouir les réseaux secs dans les nouveaux quartiers pour améliorer le paysage intra urbain.

3. Valorisation des zones de loisirs

Objectifs	Actions
Réaménager le terrain d'entraînement pour le football. Créer une aire de petits jeux au niveau du parking de l'usine. Aménager le plateau sportif derrière les pompiers.	Réglementer de manière adaptée en zone urbaine.
Maintenir les étangs en forêts avec chalets	Créer une zone naturelle à vocation de loisirs

4. Protection de l'environnement

Objectifs	Actions
Préserver les paysages.	Créer une zone naturelle pour les boisements à conserver notamment la forêt domaniale avec maintien de la gestion par l'ONF. Maintenir le paysage de vallée ouverte grâce à l'activité agricole.
Préserver les jardins	Créer une zone naturelle à vocation jardin en limite du bâti.
Traiter les eaux usées communales.	Moderniser le réseau eau usée. Raccordement à la nouvelle station d'épuration intercommunale courant 2007.
Collecter et traiter les déchets ménagers.	Maintenir l'existant.
Maintenir la quantité et la qualité de l'eau potable distribuée.	Maintenir l'existant.

5. Maintien et développement des activités économiques

Objectifs	Actions
Préserver l'activité agricole le long de la RD36 vers ENCHENBERG au-delà de la zone d'activité et de la RD37 vers GOETZENBRUCK.	Eviter les zones d'urbanisation au-delà de l'existant le long des RD36 et 37 dans ces secteurs.
Maintenir les activités non nuisantes (commerces, artisanat, bureaux, services) dans le tissu bâti existant et futur. Cohabitation harmonieuse des différents usagers de la zone.	Réglementer de manière adaptée en zone urbaine et à urbaniser notamment pour étoffer les activités présentes.
Développer la zone d'activité intercommunale le long de la RD36.	Prendre en compte l'existant et permettre un agrandissement dans la continuité. Réglementer de manière adaptée aux activités présentes et futures.

6. Développement de l'urbanisation

Objectifs	Actions
Densifier le tissu urbain	Comblent les dents creuses dans l'espace actuellement urbanisé tout en respectant la typologie de chaque espace : village, extension récente.
Maîtriser l'extension de l'urbanisation jusqu'à environ 1 750 habitants (15% en plus) dans les 10 ans, puis maîtrise de la démographie par l'ouverture progressive des zones de réserve foncière.	Créer des zones à urbaniser dans le prolongement de l'espace bâti existant notamment au sud-est, au sud, à l'ouest et au nord-ouest du bourg.